

ENTRAÎNER DES JEUNES

Module*

Code de référence
T4EMAL

SAISON
2021
2022

PRÉSENTATION

Ce module s'adresse à tous types de profils (arbitres, entraîneurs, dirigeants, parents licenciés, salariés et/ou bénévoles...) qui accompagnent les pratiquants sur et en dehors du terrain et plus particulièrement aux personnes qui encadrent ou qui sont amenés à encadrer toutes les pratiques compétitives de jeunes de niveaux départemental et régional (moins de 13 ans à moins de 18 ans).

Pour les personnes en situation de handicap, nous consulter pour étudier les possibilités.

OBJECTIF

Être capable d'entraîner des jeunes en pratique compétitive.

PRÉREQUIS

- Être licencié FFHandball.
- Avoir complété et transmis son attestation d'honorabilité lors de l'inscription.

CONTENUS

- Contribuer à la conception des projets de formation et de jeu au regard du projet sportif du club.
- Préparer une séance en prenant en compte la catégorie d'âge, le niveau de pratique et de performance des joueurs.
- Mettre en œuvre des séances d'entraînement adaptées à la catégorie
- Manager une équipe en compétition.
- Impliquer différents acteurs à la vie de l'équipe.
- Participer à la recherche de potentiels et s'impliquer dans le dispositif de détection.

ÉVALUATION

Le formateur proposera une grille d'évaluation en fin de formation pour définir le niveau de réussite du stagiaire.

Secrétariat ITFE

itfe@aura-handball.fr

06 16 04 18 76

CALENDRIER



Inscriptions

20 octobre - 22 novembre 2021

Période

⇒ janvier - juin 2022



LIEUX

Plusieurs bassins possibles



DURÉE ET ORGANISATION

Module de 80 heures

Présentiel

> 6 x 7 heures

+ Parcours de formation ouvert à distance

> 26 heures

+ Autonomie/tutorat

> 12 heures



TARIFS

Stagiaires bénévoles

Frais pédagogiques :
400 € (80 h x 5 €)

Stagiaires salariés

Frais pédagogiques :
960 € (80 h x 12 €)

Frais annexes possibles à la charge du stagiaire (restauration, déplacement et hébergement)

*Il est possible de se présenter à la certification "Entraîner des jeunes en compétition en toute sécurité" en suivant ce module + le module "Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs". Le parcours "formation (module et module) + certification" est éligible à une prise en charge financière par votre compte personnel de formation (www.moncomptedeformation.gouv.fr).